Government of Canada | Gouvernement du Canada

Canadian General Standards Board | Office des normes générales du Canada

Series 2

Série des 2

WITHDRAWAL

February 2012

Selected standards in the series Soaps and detergents

These National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of

RETRAIT

Février 2012

Sélection de normes de la série Savons et détergents

Ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques

the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.1-96

Skin Cleaning Lotion (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.5-93

Toilet Soap (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.9-97

Scouring Powder (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.11-94

Methods of Sampling and Testing Soaps and Detergents (ICS 71.040.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Waterless Hand Cleaner (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.19-96

Hand Dishwashing Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.20-94

Machine Dishwashing Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.22-97

Concentrated Dishwashing Rinse Additive (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.34-95

Guide to the Selection and Use of Soaps and Detergents (ICS 71.100.40)

seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.1-96

Lotion nettoyante pour la peau (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.5-93

Savon de toilette (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.9-97

Poudre à récurer (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.11-94

Méthodes d'échantillonnage et d'essai des savons et détergents (ICS 71.040.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Nettoie-mains employé sans eau (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.19-96

Détergent pour lavage de la vaisselle à la main (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.20-94

Détergent pour lave-vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.22-97

Agent de rinçage concentré pour lave-vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.34-95

Guide pour le choix et l'utilisation des savons et détergents (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.42-97

Stain Remover for Tableware (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.43-93

Scale-Removing Compound for Lime Deposits (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.46-95

Toilet Bowl and Urinal Cleaning Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.47-94

Toilet Bowl Cleaning Compound (Granular or Crystalline) (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.49-94

Alkali Drain Cleaner (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.112-92

Remover for Water-Emulsion Floor Polish (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.141-92

General-Purpose Powder Cleaning Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.175-93

Concentrated Nonionic, Unbuilt Liquid Detergent (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.180-94

Carpet and Upholstery Shampoo (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.42-97

Détachant pour vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.43-93

Décapants pour dépôts calcaires (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.46-95

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette et urinoir (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.47-94

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette (Granules ou cristaux) (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.49-94

Produit de nettoyage alcalin pour tuyaux d'écoulement (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.112-92

Décapant pour planchers revêtus de cire de type émulsion aqueuse (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.141-92

Poudre de nettoyage, d'usage général (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.175-93

Détergent liquide concentré non ionique, sans additifs (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.180-94

Shampooing pour tapis et tissus d'ameublement (ICS 71.100.40)

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-2.112-92

Remplace CAN/CGSB-2.112-M85

Décapant pour planchers revêtus de cire de type émulsion aqueuse

QUALITÉ

Withdrawn/Retirée

Office des normes générales du Canada

ONGC

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme fédéral relevant du ministère des Approvisionnements et Services. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants. Le Conseil consultatif du Ministre pour l'ONGC passe en revue les décisions prises par consensus.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme rédacteur de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales établies par cet organisme sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Plusieurs des tests requis aux termes des normes de l'ONGC sont dangereux. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

L'ONGC ne se prononce pas quant à la validité de la propriété industrielle de chaque article assujetti à la présente norme. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité de la propriété industrielle.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Directeur
Direction du marketing et des services intégrés
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme rédacteur de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examens périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor
Bureau 1200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

par téléphone — (613) 941-8703 *ou*
— (613) 941-8704

par télécopieur — (613) 941-8705

par la poste — Centre des ventes de l'ONGC
Ottawa, Canada
K1A 1G6

en personne — Bureau 1500
222, rue Queen
Ottawa, Ontario

Withdrawn/Retirée

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-2.112-92

Remplace CAN/CGSB-2.112-M85

DÉCAPANT POUR PLANCHERS REVÊTUS DE CIRE DE TYPE ÉMULSION AQUEUSE

Withdrawn/Retirée

L'Office des normes générales du Canada administre un programme de listage des homologations de produits conformes aux exigences de la présente norme. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme de listage, s'adresser à la Direction de la certification de la qualité de l'ONGC.

Préparée par
l'Office des normes générales du Canada ONGC

Approuvée par le
Conseil canadien des normes

Publiée, octobre 1992, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada — 1992

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES SAVONS ET DÉTERGENTS

(Composition à la date d'approbation)

Anderson, P.		Diversey Inc.
Chambers, S.		Dell Tech Laboratories Ltd.
Davies, T.		Ministère des Transports
D'Souza, G.B.		Canada Packers Inc.
Dunlop, D.		Les Entreprises Dustbane Ltée
Earle, M.R.		Boyle-Midway (Canada) Ltée
Enriquez, M.		Diversified Research Laboratories Ltd.
Grant, C.S.		Ministère des Approvisionnements et Services, Manitoba
Groleau, J.G.		R.D.I. Manufacturing Ltd.
Higgins, J.P.		Ministère des Travaux publics
Huculak, W.W.		Colgate-Palmolive Canada Inc.
Jerome, V.		Ministère de la Défense nationale
Lapp, G.		Les laboratoires canadiens pour la recherche du commerce de détail
Lefort, P.		W.E. Greer Ltd.
Malley, S.C.		Colgate-Palmolive Canada Inc.
Medelko, J.M.		Albright & Wilson Amériques Inc.
Parikh, B.		Workwear Corporation of Canada Ltd.
Pecman, S.		Ministère de la Défense nationale
Philipp, H.		Ministère des Approvisionnements et Services
Pound, N.J.		Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Rashid, M.A.		Gouvernement de l'Alberta
Regan, J.		Ministère de la Santé, Ontario
Sharpe, P.E.		Ecolab Ltd.
Simon, T.		Greenwich Canadian Testing
Vlasblom, J.		Deb Swarfega Inc.
West, I.		S.C. Johnson et Fils, Ltée
Winn, D.C.		Procter and Gamble Inc.
Caverson, D.L.	*Secrétaire*	Office des normes générales du Canada

Withdrawn/Retirée

Nous remercions le Bureau des traductions du Secrétariat d'État de la traduction française de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

DÉCAPANT POUR PLANCHERS REVÊTUS DE CIRE DE TYPE ÉMULSION AQUEUSE

Withdrawn/Retirée

1. OBJET

1.1 La présente norme énonce les caractéristiques physiques et chimiques ainsi que les exigences de rendement d'un détersif liquide à usage spécial destiné à décaper les planchers recouverts de cire de type émulsion aqueuse.

1.2 Le produit fourni conformément à la présente norme est destiné à décaper les planchers recouverts d'une pellicule de cire de type émulsion aqueuse. Il peut être utilisé avec de l'eau dure et de l'eau douce. Ce produit ne devrait pas être utilisé pour l'entretien général, notamment pour le lavage au moyen d'un balai à franges. Il ne devrait pas être utilisé sur les planchers en bois qui n'ont pas été convenablement apprêtés.

1.3 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS APPLICABLES

2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente norme:

2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

2-GP-11 — Méthodes d'essai et d'analyse des savons et détergents

25-GP-1 — Méthodes d'échantillonnage et d'essai des cires et encaustiques.

2.1.2 Ministère des Consommateurs et des Sociétés

Loi et Règlement sur les produits dangereux.

2.1.3 ASTM

D 820 — Chemical Analysis of Soaps Containing Synthetic Detergents.

2.2 Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, les publications mentionnées aux al. 2.1.1 et 2.1.3 s'entendent de l'édition la plus récente. Les sources de diffusion de toutes les publications sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

3. EXIGENCES GÉNÉRALES

3.1 Le décapant doit être un liquide limpide et homogène, exempt de toute matière étrangère visible (remarque 1).

3.2 Le produit doit être stable et ne doit pas perdre son efficacité ni se détériorer d'une autre façon lorsqu'il est conservé dans un récipient non ouvert à des températures d'entreposage comprises entre 10 et 40°C pendant un an.

Remarque 1: *Normalement, le présent produit devient un peu plus foncé après une période d'entreposage.*

4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

Le décapant doit satisfaire aux exigences particulières suivantes exprimées à partir de l'échantillon en son état de réception:

		Min.	Max.	Méthode d'essai
4.1	Substance totale active totale soluble dans le chloroforme, moins le savon, % en masse	7.5	—	Par. 6.3
4.2	pH (solution aqueuse dans l'eau distillée à 2% en volume)	10.0	11.0	2-GP-11/18.1
4.3	Ammoniaque libre (en NH_3), % en masse	2.0	—	2-GP-11/6.4

4.4 **Efficacité du décapage** — À l'essai décrit à la méthode 29.1 de la norme 25-GP-1 de l'ONGC, une solution à 5%, notamment 1 volume de décapant dans 19 volumes d'eau dure synthétique (300 mg/L de $CaCO_3$) (remarque 2) doit complètement enlever un feuil de cire pour plancher étalon (type 2, annexe C, méthode 50.1 de la norme 25-GP-1) à l'aide de 75 oscillations d'une brosse en soie de porc dans un appareil de lessivabilité à mouvement linéaire Gardner, un abrasimètre du modèle AG8100 ou un appareil équivalent.

4.5 **Caractéristiques de rinçage** — À l'essai décrit à la méthode 31.2 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC, une solution à 2%, notamment 2 volumes du produit dans 98 volumes d'eau dure synthétique (300 mg/L de $CaCO_3$) doit pouvoir se rincer facilement.

4.6 **Stabilité à basse température** — À l'essai décrit à la méthode 43.1 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC, après avoir été maintenu à 0°C pendant 24 h puis ramené à la température ambiante, le produit doit être un liquide limpide et homogène.

4.7 **Stabilité à haute température** — Après avoir été maintenu à 50°C pendant 24 h puis ramené à la température ambiante, le produit doit être un liquide limpide et homogène.

4.8 **Effet nuisible sur des carreaux pour planchers en vinyle** — À l'essai décrit à la méthode 44.2 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC, une solution à 10%, notamment 1 volume du produit dans 9 volumes d'eau distillée ne doit pas entraîner le ramollissement, le gonflement ni le craquelage des carreaux pour plancher.

4.9 **Stabilité dans l'eau dure** — Lorsque 1 partie en volume de l'échantillon est ajoutée à 3 parties en volume d'eau dure étalon (300 mg/L de $CaCO_3$) (remarque 2), le mélange obtenu doit être limpide après un repos de 24 h.

5. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

5.1 **Conditionnement, emballage et marquage** — Sauf indication contraire (par. 7.1), le conditionnement, l'emballage et le marquage commerciaux courants sont admis.

5.2 **Étiquetage**

5.2.1 Le mode d'emploi complet doit être écrit sur une étiquette apposée à l'extérieur de chaque contenant. Les renseignements doivent également indiquer que le produit doit être dilué suivant la dureté de l'eau et la quantité de cire à décaper. L'étiquette doit également porter une mise en garde en gros caractères avertissant que le produit doit toujours être protégé du gel.

5.2.2 L'étiquette doit être conforme aux exigences pertinentes de la Loi et du Règlement sur les produits dangereux.

6. INSPECTION

6.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.3 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC.

Remarque 2: *L'eau dure est préparée en ajoutant* 353 mg *d'acétate de calcium* ($Ca(CH_3C00)_2 \cdot H_20$) *et* 246 mg *de sulfate de magnésium* ($MgS0_4 \cdot 7H_20$) *à une quantité suffisante d'eau distillée pour obtenir un litre.*

Withdrawn/Retired

6.2 **Preparation des échantillons** — La préparation des échantillons au laboratoire doit être effectuée conformément à la méthode 2 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC.

6.3 **Essais**

6.3.1 ***Substance active totale soluble dans le chloroforme, moins le savon*** — Cette caractéristique est calculée en déterminant la substance active totale soluble dans le chloroforme (% en masse) conformément à la méthode 17.2 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC, puis en soustrayant la teneur en savon sodique anhydre sans sel (% en masse) déterminée conformément à D 820 de l'ASTM (la quantité de l'échantillon à utiliser dans la méthode D 820 de l'ASTM doit être calculée convenablement afin que le produit liquide contienne environ 15% de matières solides en masse).

7. REMARQUES

7.1 **Option** — L'option suivante doit être précisée lors de l'application de la présente norme:

a. Modalités de conditionnement, d'emballage et de marquage si les usages commerciaux courants ne conviennent pas (par. 5.1).

7.2 **Sources de diffusion des publications de référence**

7.2.1 La publication mentionnée à l'al. 2.1.1 est diffusée par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (613) 941-8703 ou (613) 941-8704. Télécopieur (613) 941-8705.

7.2.2 La publication mentionnée à l'al. 2.1.2 est diffusée par le Groupe Communication Canada, Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9. Téléphone (819) 956-4802.

7.2.3 La publication mentionnée à l'al. 2.1.3 est diffusée par l'ASTM, 1916 Race Street, Philadelphia, PA 19103, U.S.A ou par le Conseil canadien des normes, Direction de la vente des normes, 45, rue O'Connor, bureau 1200, Ottawa, Ontario K1P 6N7.

Withdrawn/Retiree

Withdrawn/Retirée